

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article123>



Elections professionnelles académiques anticipées 2004

Oui aux MI-SE !

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Non Titulaires (AED, Contractuels, Vacataires..) - Personnels de surveillance - M.I.-S.E. -



Date de mise en ligne : jeudi 11 décembre 2003

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



NON au statut d'assistant d'éducation, OUI aux MI-SE !

Notre ministre, Luc Ferry, avait promis un meilleur encadrement des élèves, tant dans les villes que dans les campagnes, grâce notamment au recrutement local. Il avait promis le recrutement, en priorité, d'étudiants boursiers. Eh bien, il n'en a rien été !

Les chefs d'établissement en ont décidé autrement. Ils recrutent selon leurs propres critères et c'est leur droit, puisque rien, en fait, ne les oblige à embaucher des étudiants boursiers. Les espaces ruraux éloignés des grosses agglomérations ne sont pas mieux dotés en moyens de surveillance. Voilà la réalité !

Les assistants d'éducation recrutés depuis la rentrée subissent, dans leurs conditions de travail et d'études, des pressions locales quelquefois inacceptables. Bien souvent, la référence au statut de MI-SE leur permet, dans le cadre d'une intervention collective, d'obtenir des améliorations.

Le SNES avait bien pressenti les problèmes qu'engendrerait un recrutement local sans aucun contrôle académique. C'est pour cela que nous continuons à **revendiquer le retour de tous les étudiants-surveillants sous le statut de MI-SE**, avec des améliorations.

Seuls des MI-SE recrutés de manière paritaire peuvent prétendre couvrir au mieux et équitablement les besoins en surveillance de tous les établissements, et ce, de façon à permettre aux étudiants-surveillants une poursuite universitaire.

Pour le Secrétariat académique du SNES,

Jean Danesi



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré
